

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 65

présenté par

M. Tardy, M. Cinieri, M. Nicolin, Mme Poletti, M. Marc, M. Jacquat, M. Sermier, M. Saddier,  
M. Decool, M. Mathis, M. Tian, Mme Louwagie, M. Philippe Armand Martin, M. Salen,  
M. Hetzel, Mme Grosskost et Mme Genevard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 93, après le mot :

« redevables »,

insérer les mots :

« qu'ils ont recouverts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte de l'amendement ne semble pas clair sur la question des impayés et des irrécouvrables. Il apparaîtrait anormal qu'ils soient à la charge des fournisseurs d'énergie.

Il est donc proposé que leur responsabilité ne soit engagée que sur les montants recouverts, et non pas sur l'ensemble des malus dus par les redevables.